



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 3

Mercredi 29 janvier 2025

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de Court lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** commune de Court

**Langue de la procédure d'adjudication:** français

**Ampleur des travaux:** gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Court pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique « MD.01-MO », « technique », « DROIT » et « GRUDA-MO » ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

**Critères d'aptitudes:**

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)
- Interfaces techniques:
  - Justificatif pour MD.01- MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
  - Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG
- Sécurité de l'information:
  - Justificatif du respect des exigences de l'article 19 alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située sur territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

**Critères d'adjudication:**

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)
- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'article 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
- Références (Pondération: 5%)
- Service à la clientèle (Pondération: 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note d'un point. À partir de quatre fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sur la page:

[www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration municipale de Court: rue de la Valle 19, 2738 Court, 032 497 71 10, [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: l'offre doit être adressée à l'administration municipale de Court (rue de la Valle 19, 2738 Court) d'ici au 3 mars 2025 (le cachet de la Poste faisant foi).

Voies de droit: les recours sont traités par le Préfet compétent conformément à la Loi cantonale sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21).

Court, le 29 janvier 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Belprahon

### Test des sirènes

Le prochain test des sirènes aura lieu le

mercredi 5 février 2025, de 13h30 à 16h30.

Belprahon, le 29 janvier 2025

Le Conseil communal



## Court

### Assemblées municipales en 2025

Les Assemblées municipales de l'année 2025 ont été fixées comme suit:

- lundi 16 juin 2025, à 20 heures;
- lundi 8 décembre 2025, à 20 heures.

Court, le 29 janvier 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Procès-verbaux des dernières Assemblées municipales

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre les procès-verbaux des Assemblées municipales des 17 juin 2024 et 9 décembre 2024 et en vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, le Conseil municipal a approuvé les procès-verbaux en question.

Court, le 29 janvier 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Mensuration officielle

#### Appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45 alinéa 2 de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration



## Eschert

### Test des sirènes

Il est rappelé à la population que le test des sirènes aura lieu le 5.2.2025 de 13h30 à 13h45.

Eschert, le 29 janvier 2025

Le Conseil communal

### Mensuration officielle

#### Appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune mixte d'Eschert lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** commune mixte d'Eschert

**Langue de la procédure d'adjudication:** Français

**Ampleur des travaux:** Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune mixte d'Eschert pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033, conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

#### Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)
- Interfaces techniques:
  - Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
  - Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG
- Sécurité de l'information:
  - Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
  - Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
  - Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
  - Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
  - Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO

et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

#### Critères d'adjudication:

##### Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)
- Assurance-qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%)

##### Sous-critères:

###### Prestations:

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
- Références (Pondération: 5%)
- Service à la clientèle (Pondération: 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

###### Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

###### Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

###### Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

###### Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

#### Les documents sont publiés sous:

[www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

**Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de la Commune mixte d'Eschert, rue du Tilleul 1, 2743 Eschert, 032 493 40 85, [secretariat@eschert.ch](mailto:secretariat@eschert.ch).**

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée à l'administration communale de la Commune mixte d'Eschert, rue du Tilleul 1, 2743 Eschert (avec la mention «soumission MO») **d'ici au 28 février 2025** (le cachet de la poste faisant foi).

#### Voies de droit:

Les recours sont traités par la préfète compétente, conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Eschert, le 29 janvier 2025

Le Conseil communal



## Grandval

### Dissolution règlement

Lors de l'assemblée du 12 décembre 2024, l'assemblée municipale a approuvé la dissolution du règlement relatif à la gestion d'un financement spécial pour les 150 ans de l'école.

Grandval, le 29 janvier 2025

Le Conseil municipal

### Conseil municipal

#### Répartition des dicastères 2025-2028

Maire et Président des assemblées: Ian Laubscher  
Vice-Maire et Vice-Président des assemblées: Laurent Ruiz

#### Dicastères

Administration et Police: Ian Laubscher

Remplaçante: Esther Oester

Service des eaux et travaux publics: Marc Minder

Remplaçant: Laurent Ruiz

Urbanisme: Laurent Ruiz

Remplaçant: Ian Laubscher

Finances et Electricité: Christophe Bichsel

Remplaçant: Marc Minder

Enseignement, formation, culture et Œuvres sociales: Esther Oester

Remplaçant: Christophe Bichsel

Grandval, le 29 janvier 2025

Le Conseil municipal

### Bureau de vote du 9 février 2025

Président: Marc Minder

Membres: M<sup>me</sup> Jordane Eggenschwiler

M. Matthias Fahrni

Grandval, le 29 janvier 2025

Le Conseil municipal

### Population au 31.12.2024

Au 31 décembre 2024, la municipalité de Grandval comptait 387 habitants. Soit 178 femmes et 209 hommes. 4 décès ont également été enregistrés.

Grandval, le 29 janvier 2025

Le Conseil municipal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant: Voutat Rachel et Felella Valerio, Chante-merle 53, 2740 Moutier

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 3357, Plein-Soleil

Projet: Construction d'une maison familiale avec panneaux photovoltaïques, places de parc et chemin d'accès, pompe à chaleur.

Zone: PQ «Prés Zuber»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 février 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 janvier 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: FC Moutier, Case postale 320, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 452 et 1309, au lieu-dit: «Chemin du Stade 7», commune de Moutier.

Projet: agrandissement de la buvette existante pour l'aménagement d'un cellier, de vestiaires, de douches, de WC, d'un local technique, d'un local pour le matériel d'entraînement et d'un garage, construction d'un avant-toit au Sud et à l'Ouest de l'agrandissement et pose d'une PAC à l'extérieur au Nord.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP6.

Dérogations: art. 48 LAE et 26 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 février 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 janvier 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: Wiedmer Olivier, Rue du Nord 13, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 11, Rue du Nord 13

Projet: Aménagement de 2 places de parc.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 janvier 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: PPE Rue des Prés 3-5, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 350, Rue des Prés 3 et 5

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par 2 pompes à chaleur air/eau.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 janvier 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: S.I. Aés SA, Rue de Soleure 4, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1498, Rue du Nord 31

Projet: Transformations intérieures, construction de balcons en façade Sud et d'un couvert à voitures, isolation périphérique, rehaussement de la toiture, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Zone: H3

Dérogation: Art. 20 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 janvier 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

**Un garde-bains, à 100 %, pour la saison 2025 de la Piscine municipale (1.5.2025 au 30.9.2025).**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à [chancellerie@moutier.ch](mailto:chancellerie@moutier.ch): vendredi 7 février 2025.**

Moutier, le 22 janvier 2025

Conseil municipal

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

**plusieurs garde-bains auxiliaires pour la saison 2025 de la Piscine municipale (mi-mai à mi-septembre 2025).**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à [chancellerie@moutier.ch](mailto:chancellerie@moutier.ch): vendredi 7 février 2025.**

Moutier, le 22 janvier 2025

Conseil municipal

## Perrefitte

Assemblée municipale du 11 décembre 2024

### Ratification du procès-verbal

Selon l'article 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement du 18 décembre 2024 au 7 janvier 2025. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 20 janvier 2025.

Perrefitte, le 29 janvier 2025

Le Conseil municipal

## Petit-Val

### Avis de construction

Requérants: Tim Gyger et Theresa Schweizer, Route Principale 10, 2537 Vauffelin

Auteur du projet: STUDIOV9 Sàrl, architectes MA HES SIA STUDIOV9, Dammweg 3, 2502 Biel/Bienne

Emplacement: Parcelle N° 145, Les Champs des Fouats 3, Souboz

N° eBau: 2024-20607

Projet de construction: Construction d'une nouvelle maison d'habitation avec pose de panneaux photovoltaïques et thermiques

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H3

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 29 janvier 2025

Secrétariat communal

### Test des sirènes

Nous vous informons que le test des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2025 à partir de 13h30.

Souboz, le 29 janvier 2025

Conseil communal

## Reconvilier

### Évolution de la population au 31.12.2024

Communication sur l'évolution de la population au 31.12.2024, soit 23 concitoyens de plus qu'à la même période en 2023 et dont la répartition est la suivante:

- nombre d'habitants au 31 décembre: 2456
- nombre d'habitants de nationalité suisse: 1931
- nombre d'habitants étrangers: 502
- nombre de naissances: 16
- nombre de décès: 20
- nombre d'arrivées: 169
- nombre de départs: 154

Reconvilier, le 27 janvier 2025

Administration municipale

## Roches

### Assemblée communale extraordinaire jeudi 6 mars 2025 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Discuter et voter un crédit d'engagement pour assainir le glissement de terrain de la route Roches - Hautes-Roches
2. Divers

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 24 janvier 2025

Conseil communal

## Saicourt

### Informations communales

#### Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 31 janvier 2025.

Le Fuet, le 29 janvier 2025

Conseil municipal



## Saules

### Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2025 de 13h30 à 16h30.

Saules, le 29 janvier 2025

Conseil communal



## Sorvilier

### Avis de construction

Requérants : Habegger Otto et Odette, Rue Principale 9, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon

Projet : Construction de deux maisons familiales avec garages, terrasses couvertes, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur et accès

Emplacement : parcelle N° 1009, au lieu-dit « Clos Jobez »

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : H2b

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement**, après de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 29 janvier 2025

Le Conseil municipal

### Appel d'offre

### Mensuration officielle : appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de Sorvilier lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** commune Municipale de Sorvilier

**Langue de la procédure d'adjudication:** Français

**Ampleur des travaux:** Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Sorvilier pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique « MD.01-MO », « technique », « DROIT » et « GRUDA-MO » ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

### Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres,

y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

### - Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association « be-geo » peuvent s'adresser à l'OIG

### - Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

### Critères d'adjudication:

#### Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)
- Assurance-qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%)

#### Sous-critères:

#### Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
- Références (Pondération: 5%)
- Service à la clientèle (Pondération: 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%) Assurance-qualité
- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%) Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle
- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

### Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

### Les documents sont publiés sous:

[www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'Administration Municipale de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier, [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch).

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée à l'Administration Municipale de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier d'ici au 7.3.2025 (le cachet de la poste faisant foi), avec mention « soumission MO ».

### Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Sorvilier, le 29 janvier 2025

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Statistiques de la population

Au 31 décembre 2024, la commune de Tavannes comptait 3'509 habitants, répartis entre 1'757 femmes et 1'752 hommes. Cela représente une augmentation de 29 habitants par rapport au 31 décembre 2023.

Durant l'année 2024, 31 décès et 29 naissances ont été enregistrés.

La population se composait de 2'584 habitants de nationalité suisse et 925 de nationalité étrangère. Parmi eux, 1'596 habitants célibataires, 1'337 mariés, 395 divorcés et 181 veufs.

Tavannes, le 29 janvier 2025

Le contrôle des habitants



## Valbirse

### Commune bourgeoise de Malleray

#### Modification du règlement d'organisation

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes.

La modification du règlement d'organisation, adoptée le 29 novembre 2024 par l'assemblée ordinaire bourgeoise a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 8 janvier 2025. Il entre en vigueur de suite. La présente décision peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne.

Malleray, 27 janvier 2025

Commune bourgeoise de Malleray